



## DOSSIER DE PRESSE / CARTULARE DI STAMPA

# ARNESI PÈ U RINNUVIME ENERGETICA DI L'ALLOGHJU INDIVIDUALE



Outils pour la Rénovation  
Énergétique du Logement Individuel





**Point presse du 16 mars 2016**

**Gilles Simeoni, Président du Conseil Exécutif**

**Fabienne Giovannini, Présidente de l'AAUC**

**Josepha Giacometti, Conseillère Exécutive en charge de la Formation**

**Jean-Christophe Angelini, Président de l'ADEC**

Le 3 octobre 2015, l'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité le **projet ORELI**, Outil pour la Rénovation Energétique du Logement Individuel.

ORELI s'inscrit dans le cadre des objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, conduite par l'AAUC et son département Energie.

L'enjeu est de définir la méthode la plus pertinente pour mener à bien les projets de rénovation énergétique des maisons individuelles et de les optimiser par le biais d'une méthode de massification.

L'Exécutif Territorial déploie son action de manière transversale et solidaire, en mobilisant toutes ses compétences. Ainsi, l'AAUC, à travers son Département Energie, l'ADEC, et le Département Formation de la Collectivité Territoriale travaillent en synergie sur ce projet afin qu'il soit le plus abouti possible.

## Pourquoi un tel dispositif ?

En matière de rénovation énergétique des maisons individuelles, le panel de solutions techniques et financières est large. Pour autant, ces différentes approches ne produisent pas toujours les effets escomptés, c'est-à-dire une réduction importante des dépenses énergétiques pour un coût de travaux maîtrisé.

La complexité actuelle des mesures techniques existantes est également décourageante pour les ménages souhaitant investir dans la rénovation de leur logement.

C'est pour réussir à multiplier rapidement les rénovations performantes, sans dégrader les gisements d'économie d'énergie via des travaux mal préparés ou réalisés au « coup par coup », qu'ORELI a été imaginé par les services de l'AAUC. Il s'agit de **définir une méthode globale** pour piloter un projet, tant du point de vue technique que du point de vue financier, accessible à tous les propriétaires d'une maison individuelle.

## 200 logements pilotes

Le projet ORELI se déroulera sur environ trois années. Le recrutement de 200 logements pilotes répartis sur l'ensemble de l'île démarre dès aujourd'hui, et sera notamment réalisé par le réseau des Espaces Info Energie de Corse.

Sur chacun de ces logements, des études très approfondies, entièrement prises en charge par l'AAUC, permettront de définir les bouquets de travaux les plus pertinents pour réduire la consommation énergétique et améliorer le confort de l'habitation, au meilleur coût.

Viendra ensuite la phase des travaux (sur une durée maximale d'un an) pendant laquelle les particuliers seront toujours solidement accompagnés par le dispositif ORELI, aussi bien pour le suivi de leur bonne exécution, que sur le plan du soutien financier aux investissements, avec une prime pouvant atteindre 10 000 euros par opération ; en sus de toutes les aides mutualisées sur ce dispositif général (Agir+, ANAH, Crédits d'impôts...).

Enfin, dans un troisième temps, l'AAUC, par son Département Energie, l'ADEC, le Département Formation de la CTC et l'ensemble des partenaires du projet, notamment EDF, l'ADEME, les fédérations du BTP et la CAPEB, analyseront les résultats obtenus pour conclure sur les méthodes les plus efficaces qui permettront le déploiement d'un véritable « plan Marshall » de rénovation des maisons individuelles de l'île. **L'objectif est de pouvoir rénover plus de 3000 logements par an à l'horizon 2050.**

## Un outil de lutte contre la précarité énergétique

L'existence d'une Charte de lutte contre la précarité au cœur du Padduc souligne l'état social de la Corse et le besoin d'actes concrets pour lutter contre la précarité.

Si les difficultés rencontrées par les ménages les plus modestes face aux charges énergétiques ne sont pas nouvelles, leur prise en compte politique et la mise en œuvre de dispositifs spécifiques pour y faire face demeurent relativement récentes.

Une définition de la précarité énergétique est fournie dans la loi dite « Grenelle 2 » en date du 12 juillet 2010 : « *est en précarité énergétique toute personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat* ».

**La Corse compte aujourd'hui 20 000 ménages en situation de précarité énergétique, soit plus de 15% de la population.**

Ce qui est important de noter c'est que la Corse est touchée par un **important phénomène de vulnérabilité énergétique** (ménages qui sont très proche de la précarité énergétique). **En effet elle affiche un taux d'effort énergétique<sup>1</sup> moyen de 9,2 % quand celui du continent est de 4,3 %**. À savoir, le nombre de ménages prêts à basculer vers la précarité énergétique avec la part que pèsent les dépenses liées à l'énergie dans leur logement par rapport à leur revenu disponible. **Cette part représente donc plus du double en Corse** par rapport à la situation des ménages sur le continent !

La précarité énergétique corse est multiple notamment dans sa répartition géographique : elle se trouve sur l'ensemble du territoire, aussi bien dans les zones rurales que dans les zones urbaines.

L'essentiel des précaires énergétiques vivent dans des **logements anciens** (construits il y a plus de 20 ans) : la proportion de logements construits avant 1949 est de 35% chez les ménages précaires énergétiques tandis que la moyenne Corse est à peine supérieure à 20%.

L'ancienneté de ces logements induit de **très mauvaises performances énergétiques**.

Un quart des ménages précaires énergétiques ont un logement de classe énergétique F ou G (logements énergivores), c'est le double de la moyenne Corse. **La maison individuelle** occupe une place légèrement plus importante que les appartements, c'est le type de logement de 55% des ménages en situation de précarité énergétique.

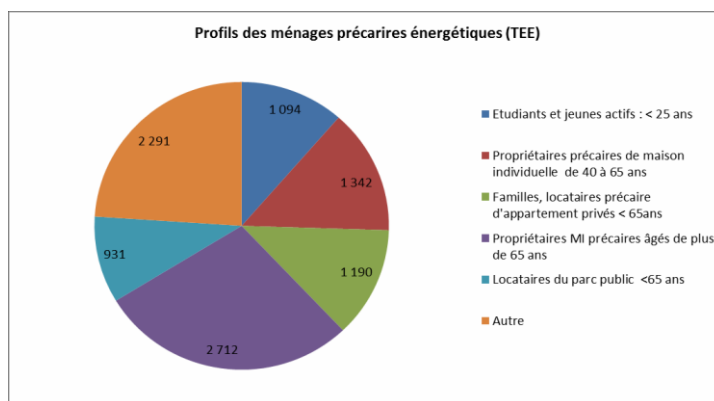
---

<sup>1</sup> Cet indicateur est très souvent utilisé en parlant de ménages précaires lorsqu'il dépasse 10%. Il a comme limite de ne pas faire ressortir les ménages qui se restreignent.

Un diagnostic fin des profils socio-économiques des ménages permet de dégager cinq typologies majeures :

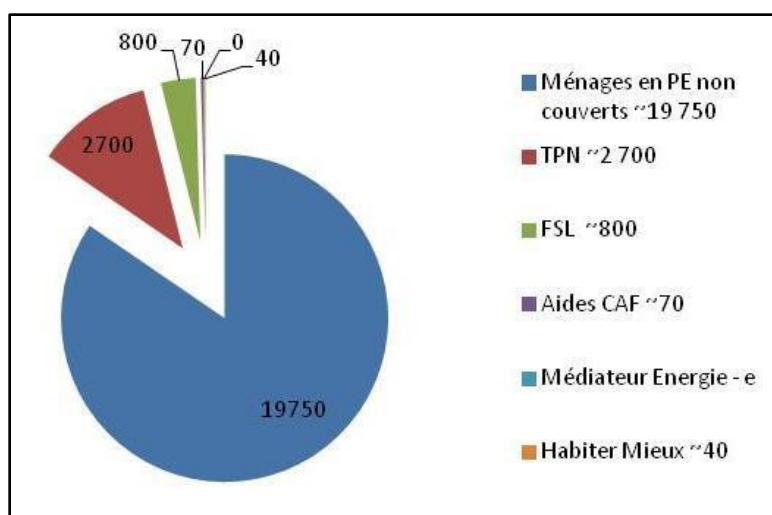
- Les propriétaires pauvres de maisons individuelles âgés de plus de 65 ans
- Les propriétaires pauvres de maisons individuelles entre 40 et 65 ans
- Les familles locataires d'appartements du parc privé de moins de 65 ans
- Les étudiants et jeunes actifs de moins de 25 ans.

Autant dire que **de larges couches de notre société sont touchées !**



*Profil des ménages en précarité énergétique (BURGEAP 2013)*

De nombreux dispositifs existent en Corse mais ne touchent que très peu de ménages en précarité énergétique :



*Ménages en précarité énergétique bénéficiant de dispositifs existants (2011 ATEMA)*

TPN : Tarif de 1<sup>ère</sup> nécessité (EDF, CSPE) / FSL : Fonds de Solidarité Logement (Départements) / Médiateur Energie (Etat) / Habiter Mieux (Etat)

Nous pouvons noter que **près de 85 % des foyers ciblés ne sont pas touchés par les dispositifs existants** et que la quasi-totalité des bénéficiaires ont recours à des aides palliatives.

Face à ce constat et compte-tenu de l'enjeu que représente cette problématique, la Collectivité Territoriale de Corse via le Département Energie de l'AAUC a engagé un processus de structuration d'une nouvelle et ambitieuse politique de lutte contre la précarité énergétique.

Elle a pour cela lancé en juin 2013 une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un dispositif opérationnel de « **lutte contre la précarité énergétique en Corse** » au sein d'une réflexion générale de lutte contre la précarité prévue au Padduc.

Ce dispositif a mis en lumière la nécessité de trouver des solutions pour rénover efficacement les logements des personnes touchées par ce nouveau phénomène, mais sans pouvoir trouver un débouché opérationnel avec un « temps mort » d'un an face à la réalité et la complexité du problème.

**Aussi, avec ORELI, notre majorité décide de passer à l'action. ORELI permettra de tester des solutions techniques pour rénover efficacement mais également des solutions financières afin de réduire le reste à charge des ménages modestes.**

Par le biais de la rénovation énergétique, la CTC peut être un acteur majeur de la lutte contre la précarité énergétique.

**Notre majorité relance donc le Comité de « lutte contre la précarité énergétique en Corse » en sommeil depuis plus d'un an** au moyen notamment du dispositif ORELI

ORELI qui s'inscrit de plus dans le cadre de la transition énergétique de la Corse et sera un outil majeur dans cette lutte contre la précarité énergétique. En effet, **50% des opérations pilotes réalisées concerneront des ménages modestes**

## **Renforcement de la formation**

ORELI va permettre de lancer un important plan de formation dans les métiers du Bâtiment ou relatifs aux énergies renouvelables.

L'objet est de répondre aux besoins nécessaires à la massification de l'opération, de sorte, une fois le projet pilote avéré, à démultiplier sa pertinence et tenir le rythme de 3000 logements rénovés par an au niveau BBC, complétés même par 130 000 m<sup>2</sup> de locaux tertiaires rénovés au même niveau de performance.

Pour atteindre cet objectif, identifier les besoins concrets, mettre en place les nouveaux métiers ou les professionnalisations nécessaires à relever ce défi opérationnel auprès de nos entreprises, la CTC, via son Département Formation, dirigé par Madame Josépha Giacometti, élabore un plan de Formation de grande ampleur.



L'intervention du Département Formation est donc fondamentale dans le dispositif et pour l'ensemble des objectifs fixés dans la PPE, particulièrement pour soutenir les entreprises du BTP appelés à une véritable révolution culturelle.

Nos entreprises doivent pouvoir s'adapter à ce nouveau défi de la transition énergétique qui leur permettra d'épouser l'avenir avec plus de sérénité pour l'emploi et la dynamique de ce secteur clé de notre économie.

## Un plan de relance pour le BTP

5.213 artisans et 525 TPE, PME composent le secteur du BTP et représentent environ 15.000 salariés (directs et indirects).

Avec un chiffre d'affaire de plus d'un milliard d'euros en 2014 (716 millions d'euros [dont 455 millions dans la construction neuve et 260 en entretien amélioration] et les 350 millions d'euros réalisés par les travaux publics) ce secteur représentait, 10,2% de la valeur ajoutée de la Corse.

Dans un contexte de repli du secteur, les défis rencontrés s'articulent principalement autour de 3 problématiques :

- Le marché privé, qui constitue un marché assez volatile, soumis à de nombreuses contraintes au niveau de l'urbanisme ou des politiques générales en matière de logement.
- Les marchés publics, dont l'investissement public représente le 2<sup>ème</sup> secteur d'activité du BTP. Autant dire qu'avec la dégradation des financements publics, l'amélioration de la visibilité sur la commande publique pour les entreprises du secteur à court terme et moyen terme apparaît décisive
- La formation qui dispose à l'heure actuelle d'outils efficaces mais qui devront rapidement être en capacité de s'adapter aux évolutions continues sur le secteur notamment en matière de rénovation énergétique.

Aussi, **ORELI constituera un levier évident de soutien à l'activité du secteur BTP aujourd'hui en crise**. La rénovation énergétique via ORELI sera en effet un véritable relai d'activité pour le secteur, faisant suite au boom de la construction neuve de la dernière décennie.

La rénovation énergétique du parc bâti existant constitue l'un des piliers de la PPE, et doit notamment connaître une accélération drastique, pour accéder à l'horizon 2023 à son régime de croisière, qui sera par la suite maintenu sur trois décennies.

Cela se traduira par environ **300 millions d'euros d'activité annuelle, mobilisant 4.000 à 5.000 emplois permanents**.

Aussi, les représentants du BTP (Fédération du BTP, Chambres des Métiers et de l'Artisanat, CAPEB) auront une participation active à la mise en place d'ORELI.

Ce projet est également un enjeu majeur pour le développement des filières locales. La filière bois, notamment, est en cours de finalisation de son plan de relance, qu'elle concrétisera via ORELI.

L'ADEC sera donc particulièrement mobilisée sur cette opération **pour accompagner les entreprises du secteur vers cette mutation indispensable.**

**Notre majorité a la volonté de mieux soutenir un secteur pilier de l'économie corse, créateur d'emploi et de richesse sur l'île** et qui sera au centre de tous les éléments de diversification économique (PPE...) comme des enjeux sociétaux dans les années à venir.

Plusieurs réunions de travail avec les Fédérations du BTP sont ainsi prévues afin de définir ensemble les voies et moyens d'accompagnement du secteur. Un plan de relance opérationnel au travers d'une Convention Cadre ADEC – Fédérations du BTP sera ainsi proposé à l'Assemblée de Corse au début du 2<sup>ème</sup> semestre 2016.

Pour notre majorité, il s'agit d'atteindre l'objectif d'autonomie énergétique à l'horizon 2050.

Il s'agit de concourir à la relance du secteur du BTP.

Il s'agit de former de jeunes Corses pour relever le défi de la transition énergétique.

Il s'agit enfin de lutter contre la précarité énergétique.

**« Notre approche est de faire du secteur énergétique non seulement l'élément clé qu'il doit être dans la transition écologique que le monde doit opérer aujourd'hui, mais aussi un véritable levier de développement économique et social pour notre pays »** affirmions-nous en janvier dernier lors d'un précédent point de presse.

**ORELI en apporte la démonstration.**

**Renseignements auprès  
des Espaces Info Energie de Corse  
04 95 72 13 25**